

SWORD GROUP SE

Société Européenne au capital de
9.414.965 Euros

Siège social : 2-4, rue d'Arlon
L-8399 Windhof (Luxembourg)
RCS Luxembourg : B 168.244

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE
du 28 avril 2016 à 11 heures au siège social**

- Propriétaire
 Nu-propriétaire
 Usufruitier
deaction(s) nominatives de la société sus-nommée ainsi que l'atteste l'inscription des actions dans le compte ouvert à mon nom dans les registres de ladite société

**TOUT FORMULAIRE NON PARVENU
AVANT LE
24 avril 2016 AU SIEGE SOCIAL
NE POURRA ETRE PRIS EN
CONSIDERATION**

CHOISISSEZ 1 ou 2 ou 3 ou 4	
Si vous choisissez 1 ou 2 ou 3 ou 4 vous devez cocher la case ou les cases correspondantes	
1	JE DESIRE ASSISTER PERSONNELLEMENT à L'ASSEMBLEE GENERALE Dater et Signer en bas sans remplir 2, 3 et 4
2	JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT et l'autorise à voter en mon nom Dater et Signer en bas sans remplir 1, 3 et 4

3	FORMULE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE
Je n'assisterai pas à l'Assemblée Générale des Actionnaires et je vote par correspondance en donnant irrévocablement pouvoir au Président avec les instructions de vote suivantes : cf. au verso renvoi (3):	

4	POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE
Je n'assisterai pas à l'Assemblée Générale des Actionnaires et je donne pouvoir de m'y représenter à : M (<i>Nom, Prénom, Adresse</i>)	
avec les instructions de vote suivantes : cf. au verso renvoi (4):	

Résolutions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Pour																	
Contre																	
Abstention																	

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées à l'assemblée :

- Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom

- Je m'abstiens

- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (3)] à _____ pour voter en mon nom

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire

Fait à, Le.....

Signature (voir note (1) au verso)

UTILISATION DU DOCUMENT

IMPORTANT : L'actionnaire est demandé de retourner ce formulaire* en utilisant l'une des quatre possibilités offertes :

- | | |
|----------|---|
| 1 | Confirmer assister personnellement à l'Assemblée (dater et signer au recto sans remplir ni [2], ni [3] ni [4]) |
| 2 | Donner pouvoir au Président (dater et signer au recto sans remplir ni [1], ni [3] ni [4]) |
| 3 | Voter par correspondance (cocher la case précédant le [3], remplir les instructions de vote, et dater et signer au recto) |
| 4 | Donner pouvoir à une personne dénommée (cocher la case précédant le [4], remplir les instructions de vote, et dater et signer au recto) |

QUELLE QUE SOIT LA POSSIBILITE RETENUE, LA SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE EST INDISPENSABLE

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscules d'imprimerie), prénom usuel et domicile ou siège social ; si ces conditions figurent déjà sur le formulaire, il est demandé au signataire de les vérifier et, éventuellement, de les rectifier.

Pour les personnes morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (exemple : Administrateur légal, Tuteur, etc.) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

POUVOIR AU PRESIDENT

2

POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE

4

(3) Loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées

Art. 8 : "Chaque actionnaire a le droit de désigner comme mandataire tout autre personne physique ou morale pour participer à l'assemblée générale et y voter en son nom. Le mandataire bénéficie des mêmes droits de prendre la parole et de poser des questions lors de l'assemblée générale que ceux dont bénéficierait l'actionnaire ainsi représenté ».

Art. 8 (4) : « Le mandataire vote conformément aux instructions de vote données par l'actionnaire qui l'a désigné ». Dès lors, il vous est demandé de voter « oui », « non » ou de vous « abstenir » en cochant les instructions de vote correspondantes à chaque résolution.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

3

(2) Loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées, ainsi que suivant les Statuts de la Société

Art. 19 C : « Les actionnaires peuvent émettre leur vote par correspondance et doivent pour ce faire demander à la Société un formulaire de vote par correspondance ».

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société dans les trois (3) jours précédant la réunion de l'assemblée.

Si vous désirez voter par correspondance vous devez obligatoirement cocher la case précédant le n° 3 au recto.

Dans ce cas, il vous est demandé de voter « oui », « non » ou de vous « abstenir » en cochant les instructions de vote correspondantes à chaque résolution.

* Le texte relatif à l'ordre du jour figure dans l'avis de convocation joint au présent formulaire, le projet de résolutions figure sur le site internet de la Société www.sword-group.com pendant une période ininterrompue commençant le jour de la publication de la convocation à l'assemblée générale et incluant le jour de l'assemblée générale.